LE PRÉSIDENT DUPATY AUX CHAMPS ÉLISÉES.

1788.

DIALOGUE.

PERSONNAGES.

HENRI IV.
LOUIS XIV.
LE ROI DE PRUSSE.
LE CARDINAL DE RICHELIEU.
LE MARÉCHAL DE RICHELIEU.
LE DUC D'AIGUILLON.
UN COURIER.
LE PRÉSIDENT DUPATY.
LE MARÉCHAL DE VAUX.



471

LE

PRÉSIDENT DUPATY

AUX CHAMPS ÉLISÉES.

LOUIS XIV.

MONSIEUR le Maréchal, je vous ai vu naître.

Le Maréchal.

SIRE, je vous ai vu mourir; mais à cette époque, vous n'étiez plus ce *pluribus impar*, ce Monarque universel, ce Dieu rayonnant de gloire, dont les cent bouches de la Renommée, & les trompettes des Lettres & des Arts publioient en tous lieux les hauts faits, & les merveilles : vous n'étiez plus alors qu'un phantôme de Roi, livré aux caprices des Prêtres & des femmes; fanatique par foiblesse, & foible par tempérament; représenté à la honte des Nations, foulant aux pieds nos voisins; environnné des attributs effrayans de la guerre, armé de la foudre, & n'ayant réellement dans les mains qu'un chapelet, un bréviaire, ou les vieux appas de la veuve Scaron. Vous n'aviez plus pour ami le flatteur Despréaux, ni l'astucieux Mazarin; mais vous aviez le Tellier, Bossuet, & la Chaise. Oh! SIRE, combien de malheurs rappellent à ma mémoire ces noms odieux! dix millions d'ames égorgées, ou bannies de leurs foyers tutélaires par vos

472

ordres parricides !.... Mais oublions cette faute capitale, qu'un de vos perits-fils vient de réparer. Oublions aussi l'affront dont vous couvrit le rampant la Feuillade, en élevant à votre orgueil un monument qui indigne toutes les ames honnêtes. Votre Place des Victoires sera peut-être quelque jour la ruine de la France. Des Nations outragées pénétreront peut-être dans la Capitale de votre Royaume, uniquement pour renverser & réduire en poudre un monument où ce vil courtisan les a bassement enchaînées.

Henri IV.

M. le Maréchal, laissez-là mon petit-fils ; il ne mérite pas de nous occuper dans ce moment ; allons plutôt au-devant de l'étranger qui s'avance vers nous ; peut-être est-ce un François.

Le Maréchal.

N'en doutez pas, Sire, c'est un de vos Cordons-Bleus.

Le cardinal.

Allons donc tous recevoir notre Confrere.

Le Maréchal.

En croirai-je mes yeux ? Eh ! mais... c'est lui... c'est mon Cousin. Certes, c'est lui-même. Ah ! Monsieur le Duc, je reconnois là votre attachement ; me suivre jusqu'aux Champs Elisées ! ma foi, c'est être un parent bien zélé.

Le Duc d'Aiguillon.

Et que diable voulez-vous qu'on fasse, mon Cousin, dans un pays où les affaires vont si mal !

Le Maréchal.

Il est vrai qu'elles sont en si mauvais état que sous votre Ministere.

Le Roi de Prusse.

J'en doute, Maréchal.

Le Duc d'Aiguillon.

Frédéric, je ſais que nous n'avons jamais été bons amis; mais puiſque le tombeau nous réunit, & que nous devons être à jamais enſemble, faiſons la paix, & ſoyons de bonne intelligence.

Le Roi de Prusse.

Vous trouverez plus loin Louis XV & ſa Marquiſe, vos anciens amis; quant à moi, j'aime les braves gens.

Le Maréchal.

Déjà des querelles?.... Eh! bien, mon Couſin, les choſes vont donc toujours de mal en pire.

Le Duc d'Aiguillon.

Toujours. C'eſt peu pour des Miniſtres mercénaires, d'avoir réduit l'Etat à deux doigts de ſa ruine totale; d'avoir interrompu le cours de la Juſtice pendant ſix mois, dans une nation de vingt-quatre millions d'hommes; d'avoir par cette ſacrilege audace, enhardi & protégé le crime, intimidé & opprimé l'innocence; d'avoir banni de la Monarchie tout ſyſtême raiſonnable, le gouvernement paternel, les loix éternelles & impreſcriptibles que la nature a gravées dans le cœur des hommes, & préférablement dans celui des Rois; d'avoir ébranlé le Trône des Bourbons, élevé entre le Monarque & ſes Sujets une barriere effrayante, qu'on n'arrachera peut-être qu'en écraſant les deux parties; d'avoir violé tous les droits de l'humanité, envahi toutes les libertés, englouti toutes les fortunes, rempli de déſeſpoir & de rage toutes les ames; d'avoir verſé le ſang françois, & ſoumis une nation brave, franche, aimante, à l'inſupportable joug du Deſpotiſme: c'eſt peu, Meſſieurs, pour ces Miniſtres perfides. Ils viennent de mettre le comble à ces calamités atroces & générales. On vient d'aliéner entiérement la confiance publique, & l'on n'a pas ſongé que cette confiance étoit le nerf de l'Etat, & que là où il n'y a plus de confiance, il n'y a plus qu'un fantôme de Gouvernement. On-

a fermé toutes les caiſſes publiques, & l'on a enlevé au riche ſa fortune, au pauvre le fruit de ſes travaux & de ſes veilles qu'il avoit aveuglément confié au fiſc, pour ſubſtanter ſa vieilleſſe; ils ont enfin réduit l'État & les peuples dans une eſpece de paralyſie, d'où ils ne peuvent ſortir que par une convulſion qui opere une révolution heureuſe, éclatante, attendue, peut-être en vain par une nation éplorée.

Le Maréchal.

On doit toujours s'attendre à de grands malheurs de la part des Agens de l'autorité, tant qu'on laiſſera leurs prévarications impunies. Si vous euſſiez décrété l'impudent Calonne, vous n'auriez pas aujourd'hui à la tête des affaires deux hommes qui ont fait infiniment plus de mal que lui.

Un courier.

M. le Maréchal permet-il que j'aie l'honneur de lui préſenter mes reſpects.

Le Maréchal.

C'eſt un Courier françois. Eh! par quel haſard te voyons-nous ici-bas? Es-tu mort, ou viens-tu exprès en vie pour nous apprendre encore quelque affligeante nouvelle.

Le courier.

Pour vivant, j'ai ceſſé de l'être, aux portes de Rennes en Bretagne, pays que connoit très-bien M. le Duc que voilà (1): quant aux nouvelles, je vous en porte d'aſſez agréables. Le Grand-Prêtre & le Grand Magiſtrat ne ſont plus, on les brûloit en effigie lorſque j'ai parti pour mon dernier voyage. Les malheureux! s'ils avoient exiſté deux jours de plus, c'en étoit fait de tout le Dauphiné, & peut-être de la France! Croiriez-vous bien qu'ils avoient donné des ordres pour faire enlever par des ſoldats, à main armée, la Nobleſſe aſſemblée à

(1) Le Duc d'Aiguillon, Gouverneur de cette Province.

Romans ſous le bon plaiſir du Roi, que cette Nobleſſe citoyenne étoit elle-même gardée par les habitans auſſi armés, & prêts à repouſſer par la force les attentats que pourroient ſe permettre des Miniſtres effrénés. Un moment avant l'heure indiquée pour cette affreuſe opération, eſt arrivée la nouvelle de la diſgrace de l'auteur-Chef de cette barbare confédération. Au deuil & au déſeſpoir ſuccede une allégreſſe bruyante, qui s'eſt d'abord manifeſtée par une illumination générale & des feux de joie, dès l'heure de midi. J'ignore quelles en ont été les ſuites; j'ai été forcé de repartir pour prendre d'autres ordres à Verſailles. En arrivant dans Paris, j'ai trouvé ſur le Pont-neuf environ cent mille ames. Quelques hommes de la populace traînoient, au bruit des acclamations publiques, un mannequin repréſentant un homme de robe aux pieds de la ſtatue de notre bon Henri IV; aux cris des bourreaux armés de torches, j'ai reconnu La-M*** ! le barbare ! Ce ſupplice infligé par une claſſe d'hommes indiſciplinés, n'eſt pas proportionné aux calamités dont il a déſolé le Royaume, & il faut eſpérer, pour la gloire de la Nation, que les Tribunaux bientôt rétablis par le meilleur des Rois, donneront un grand exemple à la terre, en faiſant expier à ces trop fameux ſacriléges, les forfaits & les crimes dont ils ont incendié leur Patrie.

Le Maréchal.

Eſt-ce qu'on parloit d'une rentrée prochaine des Parlemens ?

Le courier.

Oui, Monſeigneur; ils ont pour protecteur un Roi bon, ami du bien, & un Miniſtre éclairé, dont le génie eſt toujours ſupérieur aux choſes qu'il entreprend. M. Necker, ce ſage juſtement vénéré du peuple François & des Nations voiſines, vient de rétablir la confiance publique, en ordonnant la révocation de l'Arrêt déſaſtreux du 16 Août. Le commerce anéanti par cette maladreſſe de l'Ad-

miniſtration précédente, a repris ſon ancienne vigueur ſous les auſpices du nouveau Sully ; les canaux de circulation ont été r'ouverts, & la France ne ſonge plus qu'à ſignaler ſa joie de la régénération flatteuſe du miniſtere.

Le Duc d'Aiguillon.

Mon ami, nous te remercions de tes nouvelles : adieu, va rejoindre tes camarades..... & nous, allons au-devant de cet homme en robe rouge, qui s'avance ; peut-être nous apprendra-t-il du nouveau.

Le Maréchal.

Si je ne me trompe, c'eſt un Préſident du Parlement de mon Gouvernement de Guienne. Oui, parbleu ! & ce n'eſt pas le plus ignorant de tous ; c'eſt le zélé défenſeur des trois condamnés à la roue, de Chaumont.

Le Duc d'Aiguillon.

Le courageux Dupaty ! Soyez le bien venu, Préſident ; on a cherché à flétrir votre gloire, on vous a accuſé d'avoir prêté votre plume & vos lumieres au deſtructeur ſacrilege de la Magiſtrature ; ce que les honnêtes gens ont eu bien de la peine à croire.

Le Préſident.

Le cri de ma conſcience eſt le premier témoignage que j'ai réclamé dans toutes les circonſtances critiques de ma vie ; deſtiné par la Providence à ſiéger ſur les Fleurs-de-Lys, j'ai oſé y combattre les préjugés deſtructifs qui ſubſiſtent encore dans quelques têtes étroites ; j'ai vu avec douleur que des conſtitutions barbares abrutiſſoient le peuple François ; que nos loix étoient ſauvages ; obſcures, ambiguës, contradictoires ; j'ai cru de mon devoir de déſigner quelques-uns de leurs vices les plus déſaſtreux ; mon zele a ſoulevé contre moi quelques Magiſtrats, comme ſi le Magiſtrat avoit lui-même fait les loix, comme ſi la bonté des loix dépendoit de ſes Miniſtres, qui n'en furent jamais que les

interprêtes & les organes impaſſibles; comme ſi la vertu des Magiſtrats pouvoit être attaquée dans la démonſtration de l'imperfection de la Juriſprudence; comme ſi un Juriſconſulte ne pouvoit pas être honnête homme, parce que les loix de ſa patrie ſont vicieuſes! Ah! je me ſuis efforcé de me faire entendre dans mes diſcours & dans mes écrits, mais toujours en vain. Ce n'eſt pas vous, *organes vénérables de la Juſtice*, ce n'eſt pas vous que je blâme, ce n'eſt pas vous qui avez injuſtement condamné Lally, les Calas, Montbailly, Serven, la domeſtique de Caen, &c. Ce ſont vos loix, vos loix barbares, toujours altérées de ſang, qui ont jugé coupables & dignes du dernier ſupplice, des Etres infortunés qu'on n'a pu convaincre que d'une innocence évidente! J'atteſte le ciel, & ces demeures éternelles des hommes, que je n'ai jamais ceſſé un moment de vénérer les Magiſtrats & leurs fonctions auguſtes! Puiſſent-ils me rendre, après ma mort, la juſtice que quelques-uns d'entr'eux m'ont refuſée de mon vivant, & ſe pénétrer, comme moi, de l'extrême néceſſité d'une réforme de la légiſlation.

Le Duc d'Aiguillon.

Vous emportez, malgré l'envie, les bénédictions de trois hommes arrachés de l'échafaud par votre courage; cette gloire vaut bien la petite célébrité qu'a acquiſe mon *ami Nicolas-Henri Linguet* (1), en s'efforçant, par des vîles déclamations & d'odieuſes calomnies, de ſapper les fondemens des Tribunaux de la Nation, en répandant du ridicule ſur leurs membres reſpectables.

Le Préſident.

Ah! de grace, M. le Duc, ne parlez pas, dans ce ſéjour de l'honneur, d'un homme auſſi vil. Les Français ont déja fait juſtice de ce Baron *amphibie*,

---

[1] Il paroîtra inceſſamment un Mémoire contre cet Apologiſte de l'eſclavage, & des Agens mercenaires de l'autorité.

478

en le vouant au plus profond mépris, & il faut espérer que les Parlemens, qui, si long-temps ont eu pitié de cette *cervelle brûlée*, lui prouveront, par un grand exemple, que ce n'est pas toujours en vain qu'on profane le sanctuaire de la Justice, & qu'on touche *aux oints du Seigneur*, à la Magistrature, espece de sacerdoce toujours respectable, lors même qu'il s'égare. Je pourrais souiller aussi ces lieux sacrés du nom d'un autre misérable écrivassier, non moins coupable, & qui mérite au moins le supplice qu'on infligera au Baron *Linguet*; c'est ce Rédacteur (1) gagé d'un Papier Nouvelle, qu'on a lu jadis, parce qu'il contenait quelques mensonges, des anecdotes agréables, &c. mais qu'on ne lit plus, parce qu'on s'y donne le ton de calomnier les hommes les plus respectables, de profaner les choses les plus saintes. Eh! comment un Gouvernement sage peut-il laisser l'arme terrible de la délation & de la calomnie dans les mains impures d'un homme tant de fois échappé au gibet, & qui profaneroit le gibet même? Comment un Ministere dont les commencemens annonçaient le bonheur, a-t-il pu acheter la plume vénale d'un écrivain rampant, toujours prêt à flétrir, pour un peu d'or, les vertus, le zele & les réputations, & à prôner les vices & la scélératesse? Mais c'est trop nous arrêter à un homme si peu digne de l'attention des honnêtes gens.....

Le Maréchal.

Oui, beaucoup trop; dites-nous plutôt si nos Magistrats ont repris leurs fonctions.

Le Président.

Oui, Monsieur le Duc, ils vont les reprendre ces fonctions si cheres, si indispensables, si desirées de toutes les ames honnêtes. Cette époque salutaire est enfin arrivée; l'utilité publique l'emporte. Fideles au premier des sermens, à celui de rendre

(1) Morande, Rédacteur du Courier de l'Europe.

la juſtice; ſerment ſacré que les Magiſtrats renouvellent tous les ans en reprenant leurs fonctions ſuſpendues ; ſerment ſacré qu'ils renouvellent à chaque moment de leur vie, les Parlemens vont oublier leurs intérêts particuliers pour remédier promptement aux calamités générales qui déſolent la France (1).

Le Maréchal.

Préſident, vous avez fait une étude approfondie des Loix & des Coutumes de tous les pays & de tous les tems, que penſez-vous de notre Juriſprudence ?

Le Préſident.

Si vous avez eu la bonté de lire ce que j'ai écrit ſur cette matiere, vous devez avoir remarqué avec quelle douleur je voyais ſes défectuoſités. Le moment approche, où l'on s'occupera ſérieuſement d'une réforme mémorable & ſalutaire, qui, en diſtinguant notre nation de tant de peuples barbares croupiſſant dans la fange des conſtitutions antiques, élévera enfin notre Code au niveau des loix univerſellement admirées de cette nation voiſine, qui fut dans tous les temps notre rivale dans les arts, & notre inſtitutrice en philoſophie. On citera bientôt le Code Français comme on cite le Code d'Angleterre; & c'eſt un bienfait de plus dont les générations futures ſeront redevables à la ſollicitude paternelle de Louis XVI.

Et qu'on ne s'y trompe point : une des prérogatives de la Royauté, la plus belle ſans doute, eſt celle d'établir ou d'abolir des loix. Ainſi, lors

---

(1) Graces immortelles ſoient rendues au courageux Magiſtrat, qui, par cet acte de prudence, a ſauvé la Magiſtrature, ſa Patrie, & peut-être ſon Roi. O Curtius-d'Eſpremeſnil ! reçois le faible hommage d'un Citoyen obſcur, qui te conſidere comme le Sauveur de ton pays. Des plumes éloquentes s'empreſſeront, ſans doute, de ſignaler ton zèle Romain, dans les annales impériſſables de la vertu & du patriotiſme. *Note de l'Editeur.*

480

même qu'environné des premiers génies de son Royaume, le Souverain emprunte leurs lumieres, pour le bonheur de ses peuples, il est toujours censé agir de sa pleine & unique autorité. S'il assemble les Représentans de la Nation, c'est moins comme des Législateurs, que comme des Conseillers, qui indiquent le bien qu'il peut faire, & le mal qu'il doit éviter; c'est un Corps collectif, composé d'une multitude d'individus, unis pour la sûreté & la commodité commune, & déterminés à agir ensemble au nom & sous l'autorité privée d'une seule personne; pour agir ainsi, ils faut qu'ils n'ayent qu'une seule volonté. Eh! où en serait le Gouvernement monarchique, si l'on devait y porter des loix d'après les volontés particulieres? si toutes les Communautés politiques, étant composées de plusieurs individus, ayant chacun une volonté & une inclination privées, & ces différentes volontés ne pouvant par conséquent, par aucun *accord naturel*, être unies ensemble ou disposées à une harmonie assez permanente, on ne pouvait former & produire une seule volonté générale & uniforme, par une *union politique*, c'est-à-dire, par le consentement unanime des citoyens, de soumettre leurs volontés particulieres à celle d'un homme à qui l'autorité suprême est confiée! Or, dans tous les pays, même en Angleterre, c'est cette volonté d'un seul homme qu'on appelle la Loi.

Mais ce n'est pas seulement le droit de la Puissance suprême de faire des loix; c'est encore son devoir. Eh! dans quel pays ce saint devoir est-il aujourd'hui plus indispensable pour le Souverain, qu'en France! Dans quel pays l'équité du Juge est-elle plus souvent obligée de redresser l'erreur de la loi! Dans quel pays le Jurisconsulte se trouve-t-il plus souvent forcé d'interpréter la volonté du Législateur, plutôt que d'exécuter la loi, de chercher à pénétrer les intentions qu'il pouvait avoir, dans le temps que cette loi fut faite, & cela par les indices les plus naturels, les plus probables, tels que les mots, la liaison, le sujet, la matiere, les effets, la conséquence, l'esprit & la raison de la

loi, indices toujours dangereux, & qui dans un Juge de mauvaiſe foi peuvent être l'inſtrument d'une infinité de malheurs & d'iniquités ! Et c'eſt dans un pays où la légiſlation eſt ſi défectueuſe, dans un pays où les anges même commettraient des injuſtices en ſuivant les termes de la loi, c'eſt dans un tel pays que l'on attribue aux Juges l'iniquité des Arrêts qui choquent la raiſon ! Ces hommes ſi integres, ces dénonciateurs zélés de la Magiſtrature, ſont-ils bien pénétrés des devoirs des Magiſtrats ? Savent-ils bien qu'il n'eſt pas permis au Juge de s'écarter des exemples antérieurs dans aucun objet de conteſtation ; qu'il ne lui eſt pas permis de faire pencher la balance de la juſtice au gré de ſon caprice ou de ſon opinion, mais au gré de la loi, que la loi ayant été une fois déclarée & déterminée dans une occaſion quelconque, ce qui était incertain, ou peut être indifférent, devient pour l'avenir une regle permanente, qui ne peut être éludée ni changée par aucun Juge poſtérieur ? Savent-ils bien que les Juges ſont même obligés par ſerment de prononcer, non ſelon leurs ſentimens particuliers, mais ſelon les Loix connues & les Coutumes du Royaume, qu'ils ſont délégués, non pas pour donner des loix nouvelles, mais pour expliquer & conſerver les anciennes ? Eh ! vous accuſez d'iniquité des Juges qui ſouvent gémiſſent de prononcer leurs arrêts ! vous connaiſſez l'abſurdité & la déraiſon de la Loi qui vous condamne, & vous accuſez celui qui n'en peut faire une nouvelle qui vous abſolve ! Ingrat ! telle eſt peut-être la ſource impure de ces libelles pullulans dont vous avez innondé depuis ſix mois la Capitale & la Province ! telle eſt peut-être la ſource impure de ces déclamations indécentes, de ces calomnies ſacrileges, que vous avez vomies contre les Miniſtres ſacrés de la plus ſainte des vertus, de la juſtice ! Ah ! plaignez plutôt l'honnête homme qui ſe voit forcé à ſe mentir à ſoi-même, en prononçant contre ſon opinion & le vœu de ſon cœur, & reſpectez juſqu'à ſes fautes, puiſqu'elles ne peuvent pas lui être imputées ! Faites des vœux pour

que le plus juste des Rois, redresse enfin les torts de ses prédécesseurs, & que des Magistrats, gémissant dans l'oisiveté & dans l'exil, prononcent bientôt les Oracles de cette Justice, si essentielle à la distinction du crime & de la vertu, de l'innocent & du coupable, qui, depuis un an confondus, n'offrent, dans votre malheureux pays, qu'une masse informe d'individus, victimes ou *sacrificateurs* les uns des autres! Qu'il luise ce soleil de Justice, pour ne jamais s'éclipser; & que le méchant pâlisse à sa lumiere bienfaisante & restauratrice!

Allons joindre le Maréchal de Vaux, qui doit être arrivé depuis quelques jours; il nous apprendra sûrement bien des choses, que nous n'oserions soupçonner; mais le voici qui vient à nous.

Le Maréchal de Vaux.

Je vous salue, Grands Hommes; je vous cherche depuis huit jours..... Eh quoi! le généreux Dupaty se trouve en ces lieux?

Le Maréchal de Richelieu.

Vous voyez, mon Confrere, que la Parque n'épargne pas même la vertu & le génie.

Le Maréchal de Vaux.

Le Président était encore nécessaire à ma Patrie. Lui seul peut-être aurait eu le courage de terrasser ce Monstre horrible, appellé le Code Criminel, qu'on dirait avoir besoin chaque jour de nouvelles victimes; semblable au fils sanguinaire de Pasiphaë, auquel Minos, le juste & sage Minos étoit contraint d'offrir sans cesse une pâture humaine.

Le Président.

François, rassurez-vous! la plainte universelle,
Au Trône qui l'écoute, & s'attendrit par elle,
S'élève; il va bientôt détruire un joug d'airain:
Bientôt, demain, peut-être, un jeune Souverain
Dira: suspends tes coups, Loi digne du Tartare!

L'autorité s'éclaire, & tu reſte, Barbare !
J'ai ſouſtrait à Bellone un monde citoyen,
Et je verrais Thémis exterminer le mien !
Du fer de nos ſoldats, j'arrête la licence (1),
Et la main des Bourreaux égorgeroit la France !
A l'eſclave des champs, je rends la liberté,
Et ſous le joug des loix, il meurt perſécuté !
Le Temple du Sénat demande ma ſtatue,
Et le ſang innocent couleroit à ſa vue !
Délivrons à la fois mon Peuple & mon Sénat;
Chaque inſtant que je perds eſt un aſſaſſinat.

Telles ſont les intentions bienfaiſantes & paternelles qu'a manifeſtées pluſieurs fois Louis XVI. C'eſt au milieu de la Nation aſſemblée; c'eſt lorſqu'il ſe verra entouré de toutes les lumieres, de toutes les vertus de ſon empire, que ſon cœur ſera ſatisfait.

Il parle, & la clémence entend ſa voix auguſte.
Elle apporte du ciel un Code libre, juſte,
Digne d'un Peuple inſtruit, digne d'un Peuple humain
Et tel que Monteſquieu l'ébaucha de ſa main:
Diſtinguant les délits, & meſurant les peines,
Réglant, adouciſſant le poids, le temps des chaînes;
Il compoſe en public ſes décrets ſolemnels,
Et donne des témoins au Juge, aux criminels.
Du ſceau de l'évidence, il marque le coupable;
Il place auprès du foible un conſeil ſecourable;
Il dit à la Terreur, dreſſe les échaffauds;
A la philoſophie, inſtruit les Tribunaux;
Au Doute, au Repentir, veillez ſur l'injuſtice;
A l'art d'interroger, écartes l'artifice;
A la Religion, proſcrits de vains ſerments;
A la miſéricorde, abrége les tourments;

---

[1] Oh ! oui, la licence, & une licence inouie ! à Dieu ne plaiſe qu'un excès d'indulgence me porte à favoriſer la conduite d'une populace effrénée dans ſa joie : mais ne peut-on la contenir ſans l'égorger ? Uſez alors de l'arme terrible de la Loi contre les coupables; mais ne répandez pas le ſang de l'innocent derriere lequel il ſe cache.

A chaque Juge enfin, sois ferme & non barbare!
Des jours de l'indigent, sois avant tout avare!
Zélé sans récompense, utile sans éclat,
Le pauvre est le trésor, & l'homme de l'Etat:
Le Peuple industrieux & nécessaire au monde,
Qui rampe sur la terre, & qui la rend féconde,
Ce Peuple, qui, courbé sur les sillons ouverts,
Des guerres lentement répare les revers.
Ce Peuple qui, versant les bienfaits de l'année,
Des Etats & des Rois, fonde la destinée,
En proie à tous les maux, n'a que vos loix pour lui;
Ah! ne l'écrasez pas sous son unique appui!

Le Maréchal de Vaux.

Eloquent Dupaty! ce sont là tes maximes:
Ton génie aux enfers, dispute trois victimes,
Et jettant dans les cœurs un salutaire effroi,
Force un monde en péril à s'occuper de toi.
L'humanité va rompre un coupable silence.
Le cri public se joint au cri de l'éloquence:
A travers le chaos le jour a pénétré;
L'abîme reste ouvert, mais il est éclairé.
Le monstre qu'il cachoit à la raison moderne;
Blessé de tes rayons au fond de sa caverne,
Mord & déchire en vain ton écrit triomphant;
Tu défends l'univers, l'univers te défend.

Le Maréchal de Richelieu.

Jamais éloge ne fut mieux mérité. Oui, sans doute, vous serez le Restaurateur des Loix criminelles, dont vous avez eu le courage de mettre au jour toute la barbarie; vous serez le sauveur de la postérité; en vain des Criminalistes féroces vous donneroient le titre insultant de *Perturbateur du repos public.* Il ne sera pas moins vrai que vous aurez été en quelque sorte le Législateur d'une Nation éclairée, en distinguant, *au milieu de cette forêt de Loix tombantes de vieillesse ou de dessuétude, celles qui vivent, celles qui meurent, & celles qui sont mortes* (1).

(1) Dupaty, *Réflex. hist. sur les Loix Criminelles.*

Ce

Ce n'eſt pas aſſez que votre écrit ait obtenu les plus brillans ſuffrages, que vous ayez arraché des larmes à vos Juges même, vous avez préparé la plus heureuſe des révolutions.

Le Préſident.

Je ſuis bien éloigné de m'attribuer cet honneur. Pluſieurs éloquens Ecrivains avoient, avant moi, dénoncé à la philoſophie & à l'humanité la férocité de notre Code Criminel. Heureux ſi, en ſuivant leur exemple, je puis avoir quelque part à la gloire qu'ils ont acquiſe par leurs courageuſes lumieres. Vous ſavez combien j'ai éprouvé de contrariétés, Meſſieurs, de la part de quelques hommes à préjugés, combien de larmes j'ai repandues ſur le ſort de l'Orateur, de l'ami courageux, qui avoit oſé revêtir mon écrit de ſa ſignature!...

Le Duc d'Aiguillon.

Oh! je me ſouviens encore des propos abſurdes que l'on ſe permit à l'occaſion de votre éloquent Mémoire. De *quoi ſe mêle M. Dupaty? Eſt-il Avocat? eſt-il Juge? eſt-il intéreſſé dans la cauſe?* Eh quoi! il faut être Avocat ou Juge pour défendre des opprimés! Ne ſuffit-il pas d'être homme? L'ordre des Citoyens eſt avant celui des Avocats; le jugement de la voix publique eſt le premier des jugemens. Eh! ſi l'aſſertion de ces Meſſieurs avoit quelque fondement, on vous aſſaſſineroit donc dans la rue, que je n'aurois pas le droit de voler à votre ſecours? Voyez quels grands bienfaits on retire par intervalle du courage de quelques hommes de génie! Sans être inſcrit au Catalogue des Avocats, Bergaſſe a démaſqué des ſcélérats, dont un étoit d'autant plus dangereux, qu'il avoit dans ſes mains perfides, l'inſtrument des vengeances publiques & privées. Il vient encore d'attaquer le crime ſur les marches du Trône, & c'eſt, peut-être, à ſon écrit que nous devons en partie le ſalut de l'Etat, par la proſcription de ſes deſtructeurs.

Mais M. Dupaty a bleſſé les Magiſtrats. Oui, ſi vous confondez les Magiſtrats avec la Loi, avec l'autel

486

rité qui ſe trompe. Pour être invulnérables, il faudroit qu'elles fuſſent infaillibles.

Mais M. Dupaty a jetté l'alarme! Oui, & telle eſt la corruption dans nos mœurs, on a été allarmé d'un Mémoire qui plaide pour l'humanité, & l'on voit d'un œil tranquille & complaiſant un Code qui l'aſſaſſine.

Le Préſident Dupaty.

Les ſarcaſmes multipliés de mes adverſaires, qui n'étoient pas des membres du Parlement de Paris, comme on a l'a cru long-temps, ne m'avoient pas découragé. J'avoir formé le projet vaſte, non de former un Code, mais d'en aſſembler les matériaux épars en Europe. *Les connoiſſances qu'on a acquiſes dans certains pays, & qu'on acquerra encore dans d'autres, ſur les meilleures regles à ſuivre dans la légiſlation Criminelle, contribueront*, dit mon compatriote Monteſquieu, *plus que toute autre choſe, au bonheur de l'humanité.*

Animé par l'eſpoir de *contribuer à* ce bonheur général qui me fut toujours ſi cher, j'avois formé un plan de voyages.

Je me propoſois de recueillir toutes les loix écrites & non écrites, qui dans tous les états, conſtituent la Légiſlation criminelle.

J'aurois tracé un tableau comparatif de toutes les Légiſlations anciennes & modernes.

J'aurois examiné avec les yeux de la philoſophie & de la raiſon chaque Légiſlation particuliere.

J'aurois vérifié d'après toutes mes recherches, une théorie complette des loix pénales, & cette théorie, j'avois commencé à y travailler depuis vingt ans.

J'aurois enfin dreſſé une notice exacte & raiſonnée de tous les écrits compoſés ſur cette importante matiere dans tous les pays de l'Europe.

Par-là j'aurois enrichi ma patrie de tous les monumens légiſlatifs des autres Nations, & je dépoſois mon travail à la Bibliotheque du Roi.

Par-là encore j'aurois ajouté au ſyſtême univerſel de nos connoiſſances, une branche importante ſi négligée jusqu'ici, & preſque oubliée dans le plus grand ouvrage dont ſe glorifie la Nation, dans l'Encyclopédie.

C'eſt ainſi que j'aurois facilité à la France, & aux Nations voiſines, l'indiſpenſable & preſſante réforme de la légiſlation criminelle.

Ah ! ſi des Souverains ſe ſont couverts de gloire, en envoyant des Savans meſurer des longitudes, déterminer des méridiens, découvrir de nouvelles terres, de nouvelles plantes, des mines nouvelles; quelle gloire eſt réſervée au Prince qui enverroit des Magiſtrats recueillir dans tous les Empires, un frein pour le crime, un appui aſſuré pour l'innocence ! Un projet ſi humain eſt digne d'être exécuté par Louis XVI. Ce projet paroîtra le réſultat d'une penſée de Monteſquieu, d'un ſentiment de Henri IV, & d'une réſolution de Louis XIV.

La Légiſlation Criminelle forme une légiſlation à part, une légiſlation *adaptée plutôt qu'inhérente* au monument général des Loix, & que par cette raiſon, la main du Légiſlateur peut manier, quand il lui plaît, ſans troubler les légiſlations voiſines.

Gardez-vous bien de laiſſer les abus mourir de vieilleſſe, & la réforme s'établir peu-à-peu. Vous reſſembleriez à un propriétaire ſordide, qui, effrayé de la dépenſe néceſſaire pour réparer ſa maiſon chancelante, ordonne de l'étayer & qui, prenant un édifice étayé ou recrépi, pour un édifice ſolide, habite tranquillement ſur des ruines.

FIN de l'Entretien ſervant de ſuite à celui du MARÉCHAL DE RICHELIEU, aux Champs Eliſées.